



MEDEF 93+94

Le MEDEF de l'Est Parisien



**RAPPORT
ANNUEL**

RAPPORT D'ACTIVITÉ,
MORAL ET FINANCIER

2019

TABLE DES MATIÈRES

1. RAPPORT MORAL ET FINANCIER	3
1.1. PREAMBULE	3
1.2. ANIMATION DU RÉSEAU ET COMMUNICATION	3
1.3. INTERVENTION DU MEDEF 93+94 POUR LE COMPTE DES ADHÉRENTS	4
1.4. PARTICIPATION ET IMPLICATION SUR LE TERRITOIRE	5
1.5. GESTION DES MANDATS PATRONAUX	6
1.6. ACCOMPAGNER LE DIRIGEANT DANS SON DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	7
1.7. LA CELLULE EMPLOI FORMATION ET HANDICAP DU MEDEF 93+94	7
1.8. L'ACTION SOCIALE AVEC NOTRE SERVICE SOCIAL INTERENTREPRISE	7
2. QUELQUES PERSPECTIVES 2020	9
2.1. COVID-19	9
2.2. REMERCIEMENTS	10
3. RAPPORT FINANCIER	11
3.1. COMPTE DE RESULTAT 2019	11
3.1.1. LES PRODUITS	11
3.1.2. LES CHARGES D'EXPLOITATION	11
3.1.3. LES RÉSULTATS	11
3.2. LE BILAN 2019	12
3.2.1. A L'ACTIF	12
3.2.2. AU PASSIF	13
3.3. CERTIFICATION DES COMPTES 2019	13
3.4. COMPTES CONSOLIDÉS	13
3.4.1. COMPTES CONSOLIDÉS (ADES COMPRIS)	13
3.4.2. COMPTES CONSOLIDÉS (HORS ADES)	13
3.5. LE PREVISIONNEL 2020	15
4. COMPTES DE L'EXERCICE 2019	16
5. RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	21

1. RAPPORT MORAL ET FINANCIER

1.1. PREAMBULE

L'activité du MEDEF 93+94, le MEDEF de l'Est Parisien, au cours de l'exercice 2019 a été conforme à l'objet social et aux missions (article 5 de ses statuts) de l'Association.

Pour poursuivre son offre de services, le MEDEF 93+94, le MEDEF de l'Est Parisien a continué d'initier de nouveaux partenariats avec des acteurs locaux (institutionnels, emploi, formation...) et s'est investi dans des commissions dans le cadre de l'insertion des travailleurs en situation d'handicap.

1.2. ANIMATION DU RÉSEAU ET COMMUNICATION

Pour répondre aux besoins de réactivité et d'interactivité avec les adhérents, l'animation du réseau a tenu compte des besoins exprimés par les adhérents :

- diffusion de dix (10) lettres « jurisinfo » reprenant l'essentiel de l'activité sociale et des informations territoriales impactant les entreprises ;
- envoi sous format électronique d'informations concernant la cellule emploi-formation/handicap & alternance ;
- diffusion de flashes d'informations sur l'actualité ;
- vingt (20) matinales et/ou ateliers ont été organisés et ont réuni plus de 366 adhérents sur divers thèmes (nouveau thèmes fiscaux et sociaux, réforme de la formation professionnelle, mouvements sociaux, l'international, évolution du contentieux de la sécurité sociale, CSE, valeurs du sport, la loi PACTE, l'accompagnement fiscal, l'index sur l'égalité homme/femme, handicap-entreprises, le burn-out, etc.) ;
- une concertation territoriale destinée à porter la contribution de nos entreprises au grand débat et de prendre la température de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;
- différents sondages auprès des adhérents, dont :
 - ➡ une enquête sur la Commission de Recours Amiable (CRA) ;
 - ➡ un sondage sur les besoins des entreprises pendant le mouvement social ;
 - ➡ une sollicitation des adhérents à destination des pouvoirs publics, sur l'impact du mouvement social sur l'activité et le fonctionnement de leurs entreprises ;
 - ➡ une concertation sur la feuille de route du MEDEF 93+94 ;
 - ➡ un questionnaire destiné à mieux connaître les besoins des entrepreneurs et à compléter notre mission de représentativité.
- 64 adhérents ont participé à la visite de 4 entreprises du Territoire.
- précédant la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées une conférence intitulée « De la théorie à la pratique, selon Einstein » a permis de faire le point sur les changements majeurs qui attendent les entreprises en 2020 en matière d'insertion des personnes handicapées.

- Deux (2) numéros de la revue du MEDEF 93+94 sont parus incluant les thèmes :
 - Spécial emploi, les meilleurs dispositifs pour recruter
 - Handicap, la réforme de l'emploi des personnes en situation de handicap
 - Le territoire s'engage, financement, RSE, école-entreprise...

L'utilisation des réseaux sociaux a également servi de vecteur de communication pour toutes ces informations.

Le MEDEF 93+94 a également relayé à destination des adhérents des informations :

- transmises par la Direccte Ile-de-France pour constituer un portefeuille territorial de projets de revitalisation ;
- descriptives concernant le CRA (Cédants et Repreneurs d'Affaires) ;
- du Médiateur du crédit pour aider les entreprises impactées par le mouvement des gilets jaunes ;
- concernant les emplois francs ;
- relatives au CSE (Comité Social et Économique) ;
- proposant l'accès à la plateforme de la recherche collaborative de l'ESIEE-RRC ;
- en relation avec les contrats d'études prospectives ;
- recensant la réforme de la formation professionnelle ;
- inventoriant les impacts du Brexit ;
- relatives à l'international ;
- corrélatives à l'égalité homme/femme ;
- explicatives sur la réforme du contentieux de la Sécurité Sociale ;
- évoquant le Prélèvement à la Source (PAS) ;
- exposant la nouvelle organisation territoriale de l'Inspection du Travail sur le Val-de-Marne ;
- constituant l'évolution du contentieux de la Sécurité Sociale ;
- etc.

1.3. INTERVENTION DU MEDEF 93+94 POUR LE COMPTE DES ADHÉRENTS

Notre CRM comptabilise en 2019, près de 283 entreprises qui ont eu recours aux services du MEDEF 93+94, le MEDEF de l'Est Parisien, ce qui représente 1 504 consultations. A noter que ces consultations peuvent être à l'origine d'interventions auprès de tiers (administrations locales, partenaires et représentants de l'État...).

Le service juridique demeure le service le plus sollicité : au cours de l'année 2019, 1 347 consultations de notre service juridique ont été sollicitées par nos adhérents.

Voici le top 10 des sujets traités en droit social :

1	DP - CE - DS - RSS - Élections - Syndicats - Grève	301
2	Salaires - Indemnités diverses - Avantages en nature - Frais pro - Charges sociales	146
3	Licenciement pour motif personnel	145
4	Embauche et contrat de travail - Modifications - Étrangers - Handicap - Transfert	111
5	Droit disciplinaire - Règlement intérieur	95
6	Maladie, AT, Maternité, Médecine du travail - Décès Maladie	89
7	Droit des affaires	65
8	Licenciement pour motif économique PSE	52
9	Rupture conventionnelle - Transaction - Rupture amiable	51
10	Accords collectifs – Usages – Plans d'action	49

1.4. PARTICIPATION ET IMPLICATION SUR LE TERRITOIRE

Le MEDEF 93+94, le MEDEF de l'Est Parisien a continué de renforcer sa présence territoriale et à s'engager dans des actions et/ou des commissions dans l'intérêt des entreprises.

Localement, le MEDEF 93+94 s'est engagé sur de nombreux sujet tels que :

- le Terminal 4 pour les entreprises de BTP du territoire
- le handicap
- l'emploi & l'alternance
- l'international
- le burn-out
- l'accompagnement fiscal personnalisé pour les PME avec le concours de la DGFIP du Val-de-Marne
- la prévention et la gestion de l'absentéisme (sécurité, qualité, performance, bien-être et santé au travail)

et à effectuer des partenariats/conventions avec :

- le CRA (Cédants et Repreneurs d'Affaire)
- l'APIA (Administrateurs Professionnels Indépendants Associés)
- l'association FACE (le réseau des entreprises socialement responsables de la Seine-Saint-Denis)
- le Conseil Emploi Développement (prêt des locaux du MEDEF 93+94 situé à Rungis pendant 5 mois)

Le MEDEF 93+94, le MEDEF de l'Est Parisien a développé sa participation à diverses actions territoriales telles que :

- l'incubateur Générali et BNP Paribas sur Montreuil (93), à destination des migrants ;
- l'ouverture de la plateforme « Entreprises 2024 » du MEDEF, destinée à fédérer la communauté économique mobilisées autour des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 ;
- la semaine École-Entreprises avec visites de sociétés de différentes tailles ;
- la contribution au grand débat national ;
- l'éligibilité au fond de revitalisation à destination des entreprises du Val-de-Marne.

A ces actions s'ajoutent, les contacts avec les représentants des institutions locales :

- Rencontres avec les Président des Tribunaux de Commerce de Bobigny et de Créteil ;
- Entrevues avec les Préfets des deux départements ;
- Réunions et entretiens avec les DIRECCTE du 93 & 94 ;
- Réunion à destination des adhérents avec la DGFIP ;
- Présence de députés lors de manifestations organisées par le MEDEF 93+94 sur le handicap.

Le MEDEF 93+94 a renforcé ses liens avec différents groupes de travail (VITAWIN, HUB Francilien, le PRITH, le PTSM les EPT, CBE 94, IAE, et différentes commissions CDAPH, CODEI, Clubs Handicap, AGEFIPH...).

Et d'une manière générale tous les corps intermédiaires et acteurs institutionnels, économiques et influents des deux départements : Pôle-Emploi, Cap Emploi, ARCA, FACE, CRP Paul Guinot, les missions locales, l'éducation nationale, les mairies, CCI... ainsi que ceux liés à la formation : OPCO, OF, CFA, PMSMP, Alternance, POE/AFPR et Passerelles...

Sans oublier l'élan de solidarité pour Notre-Dame-de-Paris et la participation à différents forums/salons emploi.

1.5. GESTION DES MANDATS PATRONAUX

L'année 2019 a suscité plusieurs appels à candidature :

- Désignation d'un administrateur/administratrice suppléant(e) au Conseil d'administration de l'ACOSS ;
- Renouvellement des mandats du Conseil Supérieur de l'égalité professionnelle (CSEP) ;
- Conseil prud'homal, collège employeur section commerce ;
- Renouvellement des représentants du Conseil d'administration de l'APEC ;
- Ambassadeur/ambassadrice de l'Égalité Professionnelle ;
- Présidence de ESH Sequens Accession (Groupe Action Logement) ;

En outre, le MEDEF 93+94, le MEDEF de l'Est Parisien a poursuivi l'organisation de sessions de formations de ses conseillers prud'hommes employeurs des trois conseils (Bobigny, Créteil et Villeneuve-Saint-Georges).

1.6. ACCOMPAGNER LE DIRIGEANT DANS SON DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les liens avec le Centre d'information et de Prévention des entreprises du 93, structure dont le MEDEF 93+94, le MEDEF de l'Est Parisien est membre fondateur avec entre autres le Tribunal de Commerce, ont permis en toute confiance et confidentialité, d'aider les entreprises qui rencontrent des difficultés, mais aussi celles qui souhaitent les anticiper.

Comme l'an passé, un speed meeting de l'international a été organisé avec l'ensemble des acteurs de l'international du territoire : la BPI, les membres du Commerce Extérieur, la Région, la CCI, la Direccte....

1.7. LA CELLULE EMPLOI FORMATION ET HANDICAP DU MEDEF 93+94

La cellule emploi a, comme l'année dernière, identifié les entreprises en quête d'alternants ou stagiaires. Des envois électroniques pour des profils de stages, alternance et emploi ont été générés à destination des adhérents.

Plusieurs entreprises de notre territoire ont été accompagnées dans leur processus de recrutement : mise en relation avec des candidats, information sur les dispositifs d'aides, promotion des Emplois Francs, de l'alternance et de la formation, etc.

Notre participation à la fête de l'alternance où plus d'une centaine de CV « tout venant » ont été recueillis et proposés à l'ensemble des Entreprises.

L'ADES est une association qui s'efforce de rendre employable les « éloignés » de l'emploi, en partant du besoin de l'entreprise. Cette année 2019, l'ADES a subi un fort déclin de ses actions financées par les contrats de villes, dans les secteurs d'activité en tension : la sécurité, le libre-service, agents d'entretien... Ce manque d'activité laisse envisager la cessation de cette entité dès le premier semestre 2020, ce qui a été fait.

1.8. L'ACTION SOCIALE AVEC NOTRE SERVICE SOCIAL INTERENTREPRISE

Depuis 1955, date de la création de l'entreprise, UPIEX (capital détenu à 100 % par l'association MEDEF 93+94, le MEDEF de l'Est Parisien) offre un Service Social Interentreprises qui propose à ses clients, actuellement des entreprises de + 250 salariés, d'assurer l'accompagnement psychosocial de leurs salariés. Diplômées d'État, les assistantes sociales respectent un code de déontologie les liant juridiquement au secret professionnel (art 226-13 du Code Pénal). Compétentes dans le domaine psychosocial et particulièrement sensibilisées par les contraintes économiques de l'entreprise, leurs actions, à l'interface de la vie privée et professionnelle, trouvent leur pleine efficacité.

En 2019, l'évolution et la situation d'UPIEX sont les suivantes :

- 3 assistantes de service social de janvier à mai 2019 : Frédérique Audiot, Elodie Poissonnier & Nadine Désiré-Raffoux.
- 4 assistantes de service social de mai à juillet 2019 : Frédérique Audiot, Elodie Poissonnier, Nadine Désiré-Raffoux & Ingrid Gellis.
- en août 2019, Mesdames Elodie Poissonnier, Nadine Désiré-Raffoux sont sorties des effectifs et ont été remplacées en novembre 2019, par Dilsha Gangodavillage et David Nivor.
- Le chiffre d'affaire global en 2019 est en diminution et atteint 321 862 € contre 353 613 € en 2018. Cette baisse s'explique par le mouvement du personnel.
- 1 081 vacations contre 1 058 vacations en 2018.
- 17 clients Grands Comptes actifs contre 18 l'année dernière.

Pour rappel, depuis 2017, le MEDEF 93+94, le MEDEF de l'Est Parisien (personne morale) a été désigné par l'Assemblée Générale de la SAS Club Foch comme Président. Ce modèle a été dupliqué pour l'UPIEX qui a vu sa forme juridique évoluer en SASU en fin d'année 2018. Ainsi les deux entités détenues par le MEDEF 93+94, le MEDEF de l'Est Parisien (CLUB FOCH & UPIEX) ont la même gouvernance, à savoir l'association MEDEF 93+94, le MEDEF de l'Est Parisien représentée par son Président.

2. QUELQUES PERSPECTIVES 2020

Dans le prolongement de l'année 2019, le MEDEF 93+94, le MEDEF de l'Est Parisien poursuit ses efforts en matière de fidélisation de ses membres.

2.1. COVID-19

La crise sanitaire liée au Coronavirus a suscité une importante communication auprès des adhérents du MEDEF 93+94. Les thèmes abordés par nos communiqués se sont portés sur l'activité partielle, le prêt rebond, les arrêts de travail, la garde d'enfants, l'URSSAF, les DSN, les PGE & dispositifs de soutien, la BPI, la fiscalité, les salaires, les tribunaux de commerce, les prises en charge, la sécurisation & la protection des salariés, le report des cotisations sociales, les assouplissements fiscaux, les aides de la région, la DGFIP, les frais professionnels, Ameli, la règlementation des déplacements, le chômage partiel, le télétravail, la reprise....

Le MEDEF 93+94 avec le concours des administrations, de la Direccte, des organismes bancaires, des organismes d'état et de tous les acteurs locaux a joué un rôle de facilitateur pour le compte des adhérents.

Les permanents et administrateurs du MEDEF 93+94 ont œuvré activement pour connaître les besoins des entrepreneurs et pour faciliter leurs démarches. Des webinaires (séminaires dont les participants communiquent à distance via Internet) ont également permis de soutenir les adhérents durant cette période particulièrement délicate. De plus, le recensement des entreprises susceptibles de fournir des EPI (Équipement de Protection Individuelle) a été mis en place afin de pouvoir équiper, faciliter la liaison ou encore distribuer ces fournitures aux PME de notre territoire. Le site du MEDEF 93+94 a publié toutes les indications, instructions et éléments de connaissance susceptibles d'être utiles aux chefs d'entreprises de nos deux départements.

Cette période a cependant démontré les besoins du MEDEF 93+94 de s'équiper en matériel informatique pour faciliter le télétravail des collaborateurs, les webinaires et les nouveaux modes de communication.

L'émergence et l'expansion du Coronavirus depuis janvier 2020 ont affecté de manière significative les activités économiques et commerciales de nombreux secteurs à la fois en France et à l'étranger. L'activité de notre entité pourrait être impactée mais à l'heure où est rédigé ce rapport, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer correctement l'ensemble des conséquences financières pour l'année 2020.

En tout état de cause, l'Association n'a sollicité aucune aide financière durant ou à cause de cette crise COVID-19.

2.2. REMERCIEMENTS

Le Président du MEDEF 93+94 et les membres du Conseil d'administration remercient particulièrement les entreprises du territoire qui, pendant cette crise sanitaire, ont réalisé des dons à destination du personnel hospitalier, médecins, centres de consultations, EPHAD...

- A TABLE
- CHÂTEAUFORM
- CLOUP
- CPI GLOBAL
- COLOPLAST
- DEHON
- DES-CAS
- DELTA PROCESS
- DGSi
- ESSILOR
- FESTO
- FOODING STREET
- GE POWER
- INSTITUT BEAUTE DES LILAS
- LA BARBIERE DE PARIS
- LA BOITE NOIRE
- LANJI
- LAVANGARDE
- RATHEAU
- RESTAUTRAITEUR
- RUMI
- SEPTODONT
- SCALP
- SCORS RAVION
- VSM IMPAVIDE

Leurs contributions en matériel, équipement (EPI), alimentaire, offres de logement, ouverture de cagnotte, coupes de cheveux ou encore les propositions de la part de collaborateurs de faire partie de la réserve sanitaire... ont apporté un réel soutien aux professions particulièrement exposées par cette pandémie.

3. RAPPORT FINANCIER

3.1. COMPTE DE RESULTAT 2019

3.1.1. LES PRODUITS

Vous trouverez ci-après le compte de résultat mais les chiffres-clefs à retenir sont les suivants :

- le total des cotisations de l'Association s'élève à 1 250 141 € pour 1 312 800 € pour l'exercice précédent.
- durant l'année 2019, le solde net d'adhérents est en légère hausse par rapport à 2018 avec une légère baisse du « panier moyen ».
- les autres produits correspondent à des refacturations de frais administratifs et à des remboursements non significatifs.
- les produits financiers portés par des placements non risqués de la trésorerie excédentaire, génèrent un revenu de 7 100,05 €.
- en produit exceptionnel apparaissent 35 775,66 € de produits sur exercices antérieurs.

3.1.2. LES CHARGES D'EXPLOITATION

Vous trouverez ci-après le compte de résultat mais les chiffres-clefs à retenir sont les suivants :

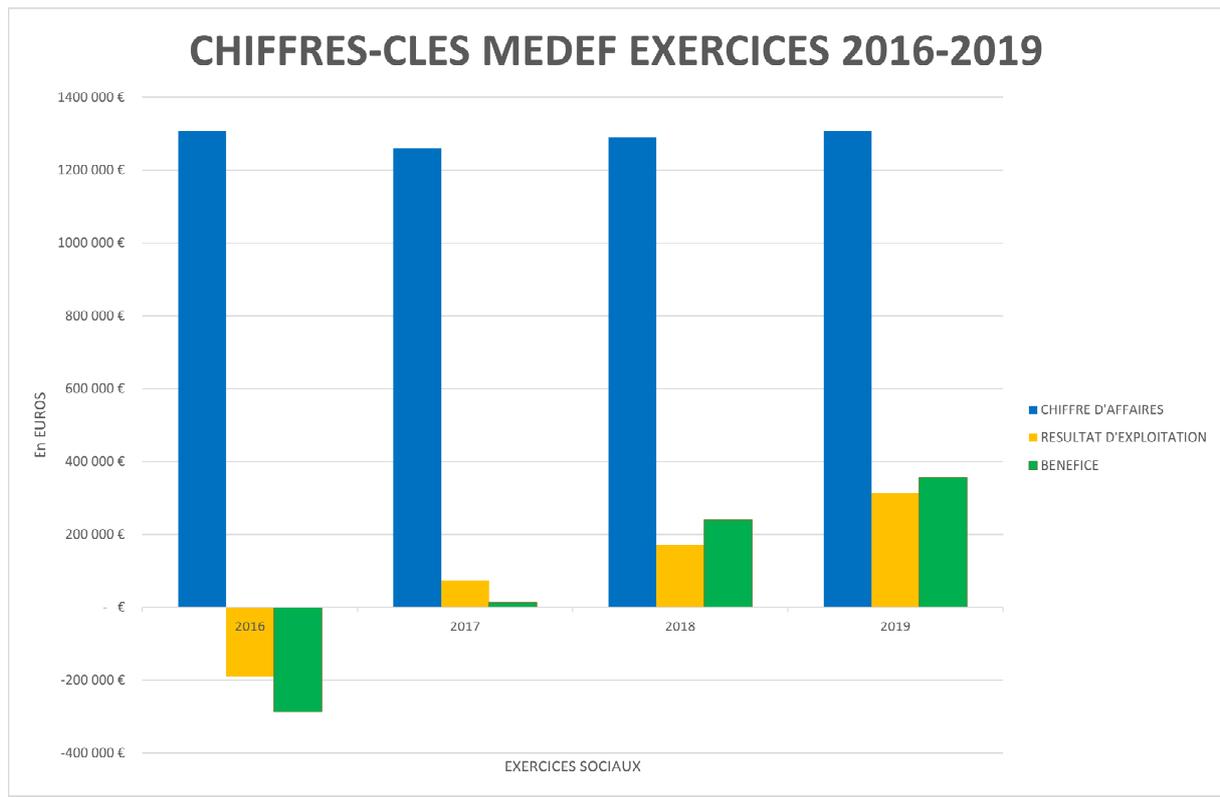
- Les charges (hors exceptionnelles) s'élèvent à 1 043 094,39 € soit une baisse de plus de 12 % par rapport à 2018.
- Les charges exceptionnelles en 2019 se situent à - 441,10 € contre 16 133,08 € l'an dernier.

3.1.3. LES RÉSULTATS

Vous trouverez ci-après le compte de résultat mais les chiffres-clefs à retenir sont les suivants :

- Le résultat d'exploitation est de 313 441,50 € contre 172 256,68 € l'an passé.
- Le résultat financier est de 7 100,05 € contre 7 602,89 € en 2018.
- Le résultat exceptionnel est de 36 216,76 € contre 60 506,73 € l'année précédente.
- Le résultat net en 2019 fait donc ressortir un bénéfice de 356 758,31 € contre 240 365,30 € en 2018.

Ce bénéfice global est à mettre en regard des efforts qui ont été entrepris en matière de fidélisation et de limitation des dépenses.



3.2. LE BILAN 2019

3.2.1. A L'ACTIF

Vous trouverez ci-après le bilan mais les chiffres-clefs à retenir sont les suivants :

- les immobilisations corporelles nettes et incorporelles s'établissent à 23 909,99 € contre 31 428,17€ en 2018.
- les immobilisations financières comprennent les participations financières dans l'UPIEX et le Club Foch à Vincennes (94), et demeurent quasiment identiques à hauteur de 509 270,26 € contre 509 210 € l'année dernière.
- le poste des créances est ramené de 310 413,45 € à 84 627,78 € dont un peu plus de 225 785 euros ont été recouverts à date.
- la trésorerie de l'entité MEDEF 93+94, le MEDEF de l'Est Parisien a augmenté de 412 589,95 euros en passant à 2 371 695,32 euros au 31 décembre 2019 contre 1 959 105,37 € au 31 décembre 2018.

3.2.2. AU PASSIF

Vous trouverez ci-après le bilan mais les chiffres-clefs à retenir sont les suivants :

- les fonds propres sont constitués d'un report à nouveau de 2 452 084,56 € et d'un résultat positif de 356 758,31 €.
- le total des provisions pour risques est de 50 000 €.

3.3. CERTIFICATION DES COMPTES 2019

Le rapport des commissaires conclut à la certification sans réserve des comptes 2019 de l'Association. Vous trouverez en annexe leur rapport.

3.4. COMPTES CONSOLIDES

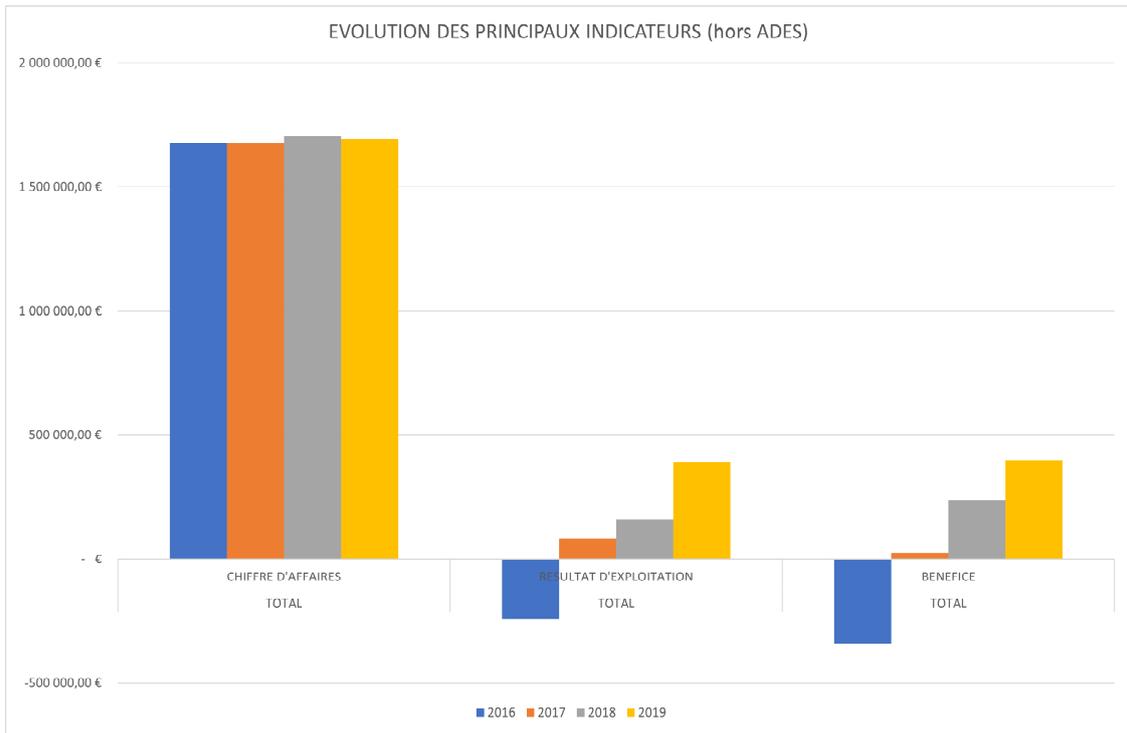
3.4.1. COMPTES CONSOLIDES (ADES COMPRIS)

	2016	2017	2018	2019
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 758 654,01 €	1 760 728,46 €	1 801 488,41 €	1 752 456,06 €
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 816 276,85 €	1 953 982,31 €	1 872 983,44 €	1 815 652,39 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 240 099,56 €	24 399,55 €	202 549,55 €	362 102,49 €
RESULTAT FINANCIER	8 358,99 €	7 478,09 €	7 334,35 €	5 330,13 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 109 964,01 €	- 68 862,00 €	214 254,67 €	36 872,94 €
BENEFICE	- 341 704,58 €	- 36 984,36 €	280 390,63 €	369 715,88 €
REPORT A NOUVEAU	2 112 441,05 €	2 043 927,42 €	2 323 363,49 €	2 693 079,37 €

3.4.2. COMPTES CONSOLIDES (HORS ADES)

La dissolution de l'ADES ayant été prononcé, voici ci-dessous les comptes consolidés hors ADES

	2016	2017	2018	2019
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 678 562,25 €	1 677 542,91 €	1 703 574,91 €	1 692 275,50 €
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 736 185,09 €	1 870 790,97 €	1 774 124,37 €	1 751 651,21 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 241 713,66 €	85 203,16 €	157 048,85 €	390 797,05 €
RESULTAT FINANCIER	8 299,75 €	7 478,09 €	7 946,18 €	6 047,07 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 109 964,01 €	- 68 698,00 €	70 506,73 €	2 283,26 €
BENEFICE	- 343 377,92 €	23 983,25 €	235 501,76 €	399 127,38 €
REPORT A NOUVEAU	2 172 578,00 €	2 165 031,98 €	2 399 579,18 €	2 798 706,56 €



3.5. LE PREVISIONNEL 2020

Vous est présenté pour approbation le budget 2020 initial tel qu'il a été adopté par le Conseil d'Administration en décembre 2019, bien antérieurement à la crise sanitaire liée à la COVID-19 :

- l'Association prévoit un chiffre d'affaires d'environ 1 437 334 € soit une progression de presque 5 %
- les charges d'exploitation budgétées sont de l'ordre de 1 148 777 €.
- l'Association pense donc pouvoir parvenir à un résultat d'exploitation positif d'environ 288 557 €.
- les placements financiers du MEDEF 93+94, le MEDEF de l'Est Parisien devraient permettre de générer 7 539 € de produits financiers, sous réserve que les taux de rémunération demeurent inchangés.
- aucune charge financière n'étant à prévoir pour l'exercice 2020, le résultat financier serait alors logiquement de 7 539 €.
- une charge exceptionnelle de 50 000 euros dans le cadre d'un recours prud'homal est envisagée.
- compte tenu de tous ces éléments, le résultat net attendu pour 2020 devrait être de 246 096 euros.

Compte tenu du contexte sanitaire et de ses conséquences économiques, le résultat effectif de l'Association pour l'année 2020 sera bien évidemment inférieur au budget présenté, basé sur la dynamique engagée les années précédentes. Il projetait une augmentation de 5% du chiffre d'affaires – alors que celui-ci était constant les quatre dernières années – en lien avec cette dynamique et sur une capacité d'investissement, notamment en recrutement, permise par un retour très net à la profitabilité.

4. COMPTES DE L'EXERCICE 2019

BILAN - ACTIF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF	Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019			01/01/2018 au 31/12/2018
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	52 978,95	52 978,95		467,33
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage				
Autres immobilisations corporelles	74 989,03	51 079,04	23 909,99	30 960,84
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
Immobilisations Financières (2)				
Participations et créances rattachées à des part.	23 550,60		23 550,60	23 550,60
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés	481 764,25		481 764,25	481 764,25
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 955,41		3 955,41	3 894,97
TOTAL (I)	637 238,24	104 057,99	533 180,25	540 637,99
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 071,33		2 071,33	
Créances (3)				
Clients, usagers et comptes rattachés	127 837,31	43 209,53	84 627,78	310 413,45
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	178 580,28	90 743,94	87 836,34	135 750,67
Valeurs mobilières de placement				6 834,71
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 371 695,32		2 371 695,32	1 952 270,66
Charges constatées d'avance (3)	20 481,06		20 481,06	19 091,14
TOTAL (III)	2 700 665,30	133 953,47	2 566 711,83	2 424 360,63
Frais d'émission d'emprunt (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 337 903,54	238 011,46	3 099 892,08	2 964 998,62
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an				

BILAN - PASSIF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds propres		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds propres		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	2 452 084,56	2 211 719,26
Excédent ou déficit de l'exercice	356 758,31	240 365,30
<i>Situation nette</i>	2 808 842,87	2 452 084,56
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	2 808 842,87	2 452 084,56
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (III)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	50 000,00	50 000,00
Provisions pour charge		
TOTAL (IV)	50 000,00	50 000,00
DETTES (1)		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	20,94	
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 340,95	192,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 024,81	55 524,64
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	112 581,45	97 006,59
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Redevables créditeurs		76 668,17
Autres dettes		216,60
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	65 081,06	233 306,06
TOTAL (V)	241 049,21	462 914,06
Ecarts de conversion passif	(VI)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 099 892,08	2 964 998,62
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	241 049,21	462 914,06
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

COMPTES DE RÉSULTAT

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)				
Cotisations				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	1 307 436,74	1 297 161,83	10 274,91	0,79
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	7 743,58	18 443,38	-10 699,80	-58,01
Versements des fondateurs ou cons. de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréc., prov. et transferts de charges	41 271,91	30 013,39	11 258,52	37,51
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	83,66	519,92	-436,26	-83,91
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 356 535,89	1 346 138,52	10 397,37	0,77
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks de marchandises				
Achats de matières premières et fournitures				
Variation de stocks de matières premières et fournitures				
Achats d'autres d'approvisionnements				
Variation de stocks d'approvisionnements				
Autres achats et charges externes *	349 437,34	377 503,83	-28 066,49	-7,43
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	25 337,66	33 035,76	-7 698,10	-23,30
Salaires et traitements	385 903,64	446 571,44	-60 667,80	-13,59
Charges sociales	191 992,64	217 093,25	-25 100,61	-11,56
Dotations aux amortissements et dépréciations				
sur immobilisations : dotations aux amortissements	8 193,83	8 941,59	-747,76	-8,36
sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
sur actif circulant : dotations aux dépréciations	67 439,55	47 388,80	20 050,75	42,31
Dotations aux provisions		30 000,00	-30 000,00	-100,00
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	14 789,73	13 348,17	1 441,56	10,80
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 043 094,39	1 173 882,84	-130 788,4	-11,14
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	313 441,50	172 255,68	141 185,82	81,96
PRODUITS FINANCIERS				
De participation	1 502,06	875,85	626,21	71,50
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	5 597,99	6 834,71	-1 236,72	-18,09
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	7 100,05	7 710,56	-610,51	-7,92
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées		107,67	-107,67	-100,00
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		107,67	-107,67	-100,00
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	7 100,05	7 602,89	-502,84	-6,61
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	35 775,66	8 342,81	27 432,85	328,82
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		68 297,00	-68 297,00	-100,00
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	35 775,66	76 639,81	-40 864,15	-53,32
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	-640,84	5 839,08	-10 094,26	-98,06
Sur opérations en capital	199,74	10 294,00		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	-441,10	16 133,08	-16 574,18	-102,73
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	36 216,76	60 506,73	-24 289,97	-40,14
Impôts sur les bénéfices				
SOLDE INTERMÉDIAIRE	356 758,31	240 365,30	116 393,01	48,42
TOTAL DES PRODUITS	1 399 411,60	1 430 488,89	-31 077,29	-2,17
TOTAL DES CHARGES	1 042 653,29	1 190 123,59	-147 470,3	-12,39
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	356 758,31	240 365,30	116 393,01	48,42
* Y compris :				
Redevances de crédit-bail mobilier				
Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	1 558,52	5 508,79		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de	36 216,76	60 506,73		

5. RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Grant Thornton

L'instinct de la croissance™

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

MEDEF 93 + 94 - Le MEDEF de l'Est Parisien

Association loi 1901

39 avenue Foch

94300 Vincennes

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et

de commissariat aux comptes

au capital de 2 297 184 €

inscrite au tableau de l'Ordre de la région

Paris Ile France et membre

de la Compagnie régionale de Versailles

RCS Nanterre B 632 013 843

29 rue du Pont

92200 Neuilly-sur-Seine

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Medef 93+94, le Medef de l'Est parisien

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de l'Association Medef 93+94, Le Medef de l'Est Parisien,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **MEDEF 93 + 94, LE MEDEF DE L'EST PARISIEN** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 25 février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

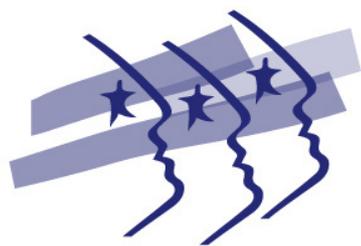
Exercice clos le 31 décembre 2019

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, le 22 octobre 2020

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton**Membre français de Grant Thornton International**Solange Aïache
Associée



MEDEF 93+94
Le MEDEF de l'Est Parisien

MEDEF 93+94, LE MEDEF DE L'EST PARISIEN
ASSOCIATION DÉCLARÉE LOI 1901
RCS CRETEIL 424 430 346 - RNA W931000594

39 AVENUE FOCH - CS 70034 - 94300 VINCENNES
TÉL. : 01 41 74 85 50 - E-MAIL : CONTACT@MEDEF9394.ORG
WWW.MEDEF9394.ORG